Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

FIBA

EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES,
CONSEILS EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

Hervé WENTZINGER
Christophe SPRAUEL
Florent BARDA
Christian BERTHOLD
Annabel CORDELLIER
Marina COSTANTINO
Xavier COURTEAUX
Olivier DEL ROSSO
Arnaud GUTHERTZ
Sébastien GUY
Daniel KAISER
Frédéric LINDENMANN
Olivier LOBSTEIN
Céline LEININGER
Éric ESTREICH-BOUSSER
Stéphane LOGEL
Muriel MULLER
Christophe NITSCHE
Renaud PFLIEGER
Marion RUHLMANN
Julien SCHAEGIS
Mélodie SCHERER
Patrice SOUDRE
Franck-Olivier THÉOBALD
Frédéric WAGNER
Lucille YVARS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2024

PROTECTION CIVILE DU BAS-RHIN

15 Rue de l'Ardèche
67100 STRASBOURG

* * *

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31.12.2024

Mesdames et Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre Association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PROTECTION CIVILE DU BAS-RHIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

Dans ce cadre, nos diligences nous ont conduits, en lien avec les informations données dans l'annexe légale :

- A porter notre attention
  - sur la justification des créances au 31 décembre 2024 et sur leur apurement au cours de l'exercice suivant ;
  - sur la justification des stocks ;
- A procéder à la validation des comptes de produits ;
- A examiner les soldes des comptes de trésorerie en lien avec les extraits bancaires ainsi que les soldes d'emprunts.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels mis à la disposition des membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

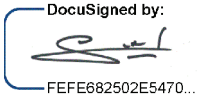
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 14 octobre 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIBA SAS



Christophe SPRAUEL

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Colmar

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

PROTECTION CIVILE DU BAS-RHIN

Sommaire

Bilan association ANC 1
ACTIF 1
Immobilisations incorporelles 1
Immobilisations corporelles 1
Immobilisations financières 1
Actif circulant 1
PASSIF 2
Fonds propres 2
Fonds reportés et dédiés 2
Provisions 2
Dettes 2
Engagements reçus 2
Engagements donnés 3
Compte de résultat association ANC 4
Produits d'exploitation 4
Charges d'exploitation 4
Produits financiers 4
Charges financières 4
Produits exceptionnels 5
Charges exceptionnelles 5
Evaluation des contributions volontaires en nature 5
Annexes Associations 2025 6
PREAMBULE 6
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 7
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES 7
METHODE GENERALE 7
PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION 8
NOTES SUR LE BILAN ACTIF 10
NOTES SUR LE BILAN PASSIF 12
AUTRES INFORMATIONS 14

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

PROTECTION CIVILE DU BAS-RHIN 15 RUE DE L'ARDECHE 67100 STRASBOURG

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	82 500		82 500	82 500	
Constructions	667 500	45 613	621 888	635 238	- 13 350
Installations techniques, matériel et outillage industriels	199 968	160 841	39 128	75 061	- 35 933
Autres immobilisations corporelles	961 244	364 709	596 535	694 213	- 97 678
Immobilisations corporelles en cours	16 291		16 291		16 291
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	22 500		22 500	22 500	
Prêts					
Autres	13 450		13 450	13 450	
TOTAL (I)	**1 963 454**	**571 163**	**1 392 291**	**1 522 962**	**- 130 671**
Actif circulant					
Stocks et en-cours	84 489		84 489	5 148	79 341
Avances et acomptes versés sur commandes	101		101	101	
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	95 677		95 677	105 437	- 9 760
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	29 556		29 556	6 822	22 734
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	180 731		180 731	240 514	- 59 783
Charges constatées d'avance	1 334		1 334	928	406
TOTAL (II)	**391 888**		**391 888**	**358 950**	**32 938**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**2 355 341**	**571 163**	**1 784 179**	**1 881 912**	**- 97 733**

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	110 572	110 572	
. Autres			
Report à nouveau	969 153	900 764	68 389
Excédent ou déficit de l'exercice	-80 218	68 389	- 148 607
Situation nette (sous total)	999 508	1 079 726	- 80 218
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**999 508**	**1 079 726**	**- 80 218**
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	655 829	681 024	- 25 195
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 621	64 351	13 270
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	42 062	45 981	- 3 919
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 291		3 291
Autres dettes	2 945	7 069	- 4 124
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	2 923	3 760	- 837
TOTAL (IV)	**784 671**	**802 187**	**- 17 516**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**1 784 179**	**1 881 912**	**- 97 733**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

PROTECTION CIVILE DU BAS-RHIN 15 RUE DE L'ARDECHE 67100 STRASBOURG

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	6 368	4 875	1 493	30,63
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	8 654	174	8 480	N/S
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	777 190	971 090	- 193 900	-19,97
. dont parrainages	-1 790	49 038	- 50 828	-103,65
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	19 737	4 095	15 642	381,98
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels	163 340	157 797	5 543	3,51
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	29 803	617	29 186	N/S
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	36 602	35 012	1 590	4,54
Total des produits d'exploitation (I)	**1 041 694**	**1 173 660**	**- 131 966**	**-11,24**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		4 975	- 4 975	-100
Variations stocks	-3 443	-5 148	1 705	33,12
Autres achats et charges externes	633 781	789 562	- 155 781	-19,73
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	37 104	32 988	4 116	12,48
Salaires et traitements	207 153	238 816	- 31 663	-13,26
Charges sociales	50 998	48 737	2 261	4,64
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	150 540	150 975	- 435	-0,29
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	40 272	39 361	911	2,31
Total des charges d'exploitation (II)	**1 116 405**	**1 300 266**	**- 183 861**	**-14,14**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-74 710**	**-126 606**	**51 896**	**40,99**
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	653	540	113	20,93
Autres intérêts et produits assimilés	1 846	2 095	- 249	-11,89
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	**2 498**	**2 635**	**- 137**	**-5,20**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	8 383	8 850	- 467	-5,28
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	**8 383**	**8 850**	**- 467**	**-5,28**
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**-5 885**	**-6 214**	**329**	**5,29**
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-80 595**	**-132 821**	**52 226**	**39,32**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	400	201 420	- 201 020	-99,80
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	**400**	**201 420**	**- 201 020**	**-99,80**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	22	210	- 188	-89,52
Total des charges exceptionnelles (VI)	**22**	**210**	**- 188**	**-89,52**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**378**	**201 210**	**- 200 832**	**-99,81**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 044 592	1 377 715	- 333 123	-24,18
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 124 810	1 309 326	- 184 516	-14,09
EXCEDENT OU DEFICIT	**-80 218**	**68 389**	**- 148 607**	**-217,30**
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	60 279	40 849	19 430	47,57
. Prestations en nature	21 024		21 024	N/S
. Bénévolats	1 237 064	1 109 353	127 711	11,51
Total	**1 318 367**	**1 150 202**	**168 165**	**14,62**
Charges				
. Secours en nature	60 279	40 849	19 430	47,57
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations	21 024		21 024	N/S
. Personnel bénévole	1 237 064	1 109 353	127 711	11,51
Total	**1 318 367**	**1 150 202**	**168 165**	**14,62**

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

Annexes Associations

PREAMBULE

L'entité a pour objet social :

- De faire connaître au public les buts et les réalisations de la Protection Civile.
- D'exercer toute action visant à faire connaître et à développer les activités de la Protection Civile.
- De réunir les personnes physiques désireuses dans le cadre de leurs compétences d'apporter leur concours aux actions menées par la Sécurité Civile sur sa demande explicite et sous son autorité.
- De mettre au Service Interministériel des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile de Bas-Rhin de disposer de personnels et d'une infrastructure capable d'assurer un service complémentaire.
- De mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose en vue d'assurer la protection des populations civiles contre les dangers en temps de paix comme en temps de crise, et notamment de participer aux missions de sécurité civile conformément aux lois et règlements en vigueur.

  À ce titre, et en étroite collaboration avec l'ensemble des pouvoirs publics, ainsi qu'avec tous les partenaires soucieux de soutenir son but, l'ADPC 67 fonde ses actions de sensibilisation et d'information du public sur :

  - La prévention des accidents de toute nature,
  - La formation aux premiers secours et à la sécurité.

  De plus, elle est susceptible de participer à la demande des pouvoirs publics, des organismes publics ou privés, ou à son initiative, à toutes les opérations de secours, de couverture sanitaire ou d'aide humanitaire.
- D'assurer, le cas échéant, la défense de l'association et de ses membres dans le cadre de leurs activités.

L'association peut agir en dehors des limites du département du Bas-Rhin, en coordination et à la demande de la Fédération Nationale de Protection Civile.

L'association s'interdit toute prise de position sur des problèmes d'ordre politique, philosophique ou confessionnel.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 784 178,86 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 80 217,55 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis par les dirigeants.

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières.

Tous les moyens appropriés sont mis en œuvre pour atteindre cet objet social.

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs et caractéristiques de l'exercice sont les suivants :

- L'association a bénéficié de la mise à disposition gratuite :
  - Sur la commune de BETSCHDORF, d'une ancienne salle de classe avec sanitaire sise 8 Rue des Potiers à BETSCHDORF (67660)
  - Sur la commune d'ESCHAU, d'un local de 62 m^2 et d'un garage de 62 m^2 sis 60 Rue de la 1ère Division Blindée à ESCHAU (67114)
  - Sur la commune d'OBERHOFFEN-SUR-MODER, de deux travées de garage de l'ancien atelier municipal et d'un local de réunion sis 87 Rue principale à OBERHOFFEN-SUR-MODER (67240)
  - Sur la commune de VENDENHEIM, d'une salle de réunion, de toilettes, d'un vestiaire avec douche et de trois travées de garage d'une superficie totale de 100 m^2 sis 21 Rue des Jardins à VENDENHEIM (67550).
- Pour les locaux mis à disposition de l'association, cette dernière ne paie pas de charges locatives notamment les factures liées à sa consommation d'électricité.
- Pour le chalet situé au CHAMPS DU FEU, l'association ne paie pas les factures liées à sa consommation d'électricité. Par ailleurs, l'association a subi au mois de décembre 2024 un incendie au chalet sis au Champs du feu.
- L'association a bénéficié dans le cadre d'une convention, de locaux situés sur la commune de LAUTERBOURG ainsi que sur la commune de MARCKOLSHEIM. L'association ne paie pas de charges locatives pour ces locaux.
- L'association a subi un incendie dans ses locaux de Saverne. Ce sinistre a été indemnisé par GROUPAMA.
- L'activité punaise de lit a été définitivement arrêtée en 2024.
- Pour préserver la trésorerie, l'association a demandé à bénéficier pour l'emprunt souscrit à la BANQUE POPULAIRE d'une période de franchise en capital de 6 mois allant de juin 2024 à novembre 2024 permettant ainsi de reporter 25 198 euros de remboursement de capital.
- Les soldes des créances clients ouvertes à la clôture de l'exercice 2024 ont été alignés sur les montants des tableaux de suivi des règlements établis par l'association.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Le règlement ANC n°2018-06 apporte des modifications au format de présentation des états financiers (bilan et compte de résultat) des associations et fondations. Ainsi, certaines lignes desdits états qu'il convenait de présenter dans le respect du précédent règlement ont été supprimées. D'autres, si elles ont été conservées, présentent un contenu différent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont directement inscrits en charges.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Constructions	De 50 ans
Matériel et outillage industriels	De 2,5 à 7 ans
Agencements, aménagements, installations	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 5 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions volontaires en nature bénévolats, soit 104 130 heures pour l'année 2024 ont été évaluées à 1 237 064 euros à la clôture de l'exercice 2024.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus. Les dons en nature et prestations en nature pour l'année 2024 ont été évalués respectivement à 60 279 euros et 21 024 euros.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 927 344	24 995	20 371	1 927 504
Immobilisations financières	35 950			35 950
TOTAL	**1 963 294**	**24 995**	**20 371**	**1 963 454**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	32 262	13 350		45 612
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	122 908	37 933		160 841
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	51 873	41 744		93 617
Matériel de transport	228 042	53 493	19 731	261 803
Matériel de bureau et informatique	5 247	4 042		9 289
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	440 332	150 562	19 731	571 163
TOTAL GENERAL (I+II)	**440 332**	**150 562**	**19 731**	**571 163**

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	5 148	3 443		8 591
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements		75 898		75 898
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	**5 148**	**79 341**		**84 489**

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	95 677	95 677	
Autres créances	29 556	29 556	
Charges constatées d'avance	1 334	1 334	
TOTAL	**126 567**	**126 567**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	10 514
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	26 663
TOTAL	37 176

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	110 572				110 572
Dont générosité du public					
Report à nouveau	900 764	68 389			969 153
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	68 389	-68 389	-80 218		-80 218
Dont générosité du public					
Situation nette	**1 079 726**	**0**	**-80 218**		**999 508**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**1 079 726**	**0**	**-80 218**		**999 508**
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		900 764
SOLDE		**900 764**

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	655 829	53 011	218 521	384 297
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	77 621	77 621		
Dettes fiscales et sociales	42 062	42 062		
Dettes sur immobilisations	3 291	3 291		
Autres dettes	2 945	2 945		
Produits constatés d'avance	2 923	2 923		
TOTAL	**784 671**	**181 853**	**218 521**	**384 297**

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	66
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	36 724
Dettes fiscales et sociales	11 245
Autres dettes	
TOTAL	**48 035**

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

Annexes Associations (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Lors de la souscription de l'emprunt bancaire d'un montant de 800 000 euros sur une durée de 180 mois destiné au financement de l'acquisition du bâtiment situé 10 Rue de l'Electricité à BISCHHEIM ainsi que les travaux d'aménagement de ce dernier, l'association a consenti à la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, une hypothèque sur l'immeuble situé 10 Rue de l'Electricité à BISCHHEIM en rang 1 en pleine propriété à hauteur de 800 000 euros.

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La convention collective applicable dans l'association (« Médico-sociaux : établissements ») prévoit des indemnités de fin de carrière. Elles sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres	8,74	
TOTAL	**8,74**	**0**

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué car cela viendrait à communiquer une information de rémunération individuelle.

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont des cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de bien de faible valeur. Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Les cotisations s'élèvent à 6 368 € contre 4 875 € l'exercice précédent

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 10 214 euros. Ces honoraires portent sur l'audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 mais ils intègrent, pour partie, les honoraires exceptionnels de régularisations d'audits des exercices antérieurs.

Docusign Envelope ID: F56545E2-A0A1-4990-8495-51D043620CF0

Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.